

**VILLE DE SHERBROOKE
BUREAU DE L'URBANISTE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 321
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NUMÉRO 87-24
DE LA MRC DE LA RÉGION SHERBROOKOISE**

Séance régulière du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, tenue à l'hôtel de ville, 191, rue du Palais, le 15 mai 2006, présidée par le président du conseil, le conseiller Bernard F. Tanguay, à laquelle assistaient son honneur le maire Jean Perrault, les conseillères Nicole Bergeron, Mariette Fugère, les conseillers Roger Labrecque, Francis Gagnon, Louida Brochu, Douglas MacAulay, Serge Paquin, Robert Y. Pouliot, Pierre Boisvert, Jean-François Rouleau, la conseillère Diane Délisle, les conseillers Bernard Sévigny, Serge Forest, Julien Lachance, Jacques Testulat, la conseillère Chantal L'Espérance, le conseiller Marc Denault et la conseillère Dany Lachance.

ATTENDU qu'à la suite du *Décret numéro 850-2001 concernant le regroupement des villes de Bromptonville, de Fleurimont, de Lennoxville, de Rock Forest, de Sherbrooke et des municipalités d'Ascot et de Deauville*, la Ville de Sherbrooke agit à titre de municipalité régionale de comté (MRC);

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la MRC de la région sherbrookoise, tel qu'adopté par le règlement numéro 87-24 est entré en vigueur le 7 juin 1988;

ATTENDU qu'une MRC peut modifier en tout temps son schéma d'aménagement en suivant les procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le schéma d'aménagement de manière à agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et d'affecter le terrain visé à une fin urbaine;

ATTENDU que la demande de modification du schéma, du plan et du règlement de zonage de l'ancienne Ville de Fleurimont a été présentée au comité consultatif d'urbanisme et a reçu l'appui de ce dernier;

IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 321 CE QUI SUIT :

Article 1.- Le plan des affectations des sols du schéma d'aménagement est modifié de manière à agrandir le périmètre d'urbanisation en y incluant l'ensemble du lot 1 625 145 du cadastre du Québec et à intégrer ledit lot dans l'affectation – zone urbaine; le tout tel que montré sur les plans en annexe et faisant partie intégrante du présent règlement.

Article 2.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À SHERBROOKE, ce 15^e jour de mai 2006.

Le président du conseil,

M^e Bernard F. Tanguay

La greffière,

M^e Isabelle Sauvé

Nous certifions que le règlement n° 321 a été soumis aux approbations suivantes :

Adoption du projet de règlement et du document d'accompagnement conformément à l'article 48 L.A.U. : 20 février 2006;

Avis de motion : 20 février 2006;

Transmission à la ministre des Affaires municipales et des Régions et à chaque MRC dont le territoire est contigu conformément à l'article 49 L.A.U. : 24 février 2006;

Transmission du projet de règlement à la ministre des Affaires municipales et des Régions conformément à l'article 50 L.A.U. : 24 février 2006;

Accusé réception de la ministre des Affaires municipales et des Régions : 27 février 2006;

Publication conformément à l'article 53.3 L.A.U. : 22 mars 2006;

Assemblée publique : 11 avril 2006;

Avis de conformité du projet de règlement émis par la ministre des Affaires municipales et des Régions : 28 avril 2006;

Adoption du règlement par le conseil : 15 mai 2006;

Transmission à la ministre des Affaires municipales et des Régions et aux MRC dont le territoire est contigu conformément à l'article 53.6 L.A.U. : 19 mai 2006;

Accusé réception de la ministre des Affaires municipales et des Régions : 24 mai 2006;

Avis de conformité aux orientations et projets du gouvernement en matière d'aménagement émis par la ministre des Affaires municipales et des Régions : 28 juin 2006;

Signification de l'avis de conformité : 28 juin 2006;

Entrée en vigueur du règlement : 28 juin 2006;

Publication en vertu de l'article 53.11 L.A.U. : 5 juillet 2006;

Adoption par résolution du document d'accompagnement indiquant la nature des modifications à être apportées conformément à l'article 53.10 L.A.U. : 3 juillet 2006 (C.M. 2006-3508-00);

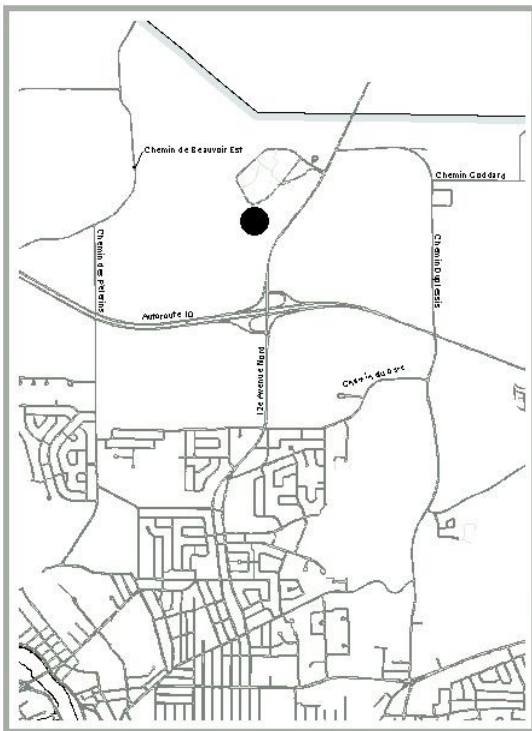
Transmission à chaque MRC dont le territoire est contigu en vertu de l'article 53.11 L.A.U. :

Le maire suppléant,

Julien Lachance

La greffière adjointe,

M^e Line Chabot



Légende







	Propriété concernée		Zone rurale
	Périmètre urbain proposé		Centre de recherche
	Zone urbaine proposée		

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - Affectations proposées -


 Ville de
Sherbrooke
 Planification et
 développement
 urbain
 urbanisme, santé
 et inspection

Prépare par: Frédéric Hamel
 Approuvé par: Lise Dubord
 Echelle: Aucune
 Séquence:
 Date: 04/01/2005
 No. Dossier: Règlement 321
 Statut: Final